

DEL2024-094-2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 15 mai 2024 à 20h30,

Le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation :

Présents : 7/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. LOUCHE Robin, Mme CREPEL Christine, M. FABRE Benoit

Absents : 8/14 : M. CROUZET André, Mme REUTER Dominique, Mme STEEMERS Pascale, Mme GAFFET Muriel, M. FAYAD Ghassan, M. SENOT Laurent

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme COLLOMB Valérie a été nommée secrétaire

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHE 2023-05 Lot 2 Avenant 1

Vu la délibération DEL2023-049 du 4 octobre 2023 attribuant les lots 1 à 11 + 14,
Vu les besoins d'ajustements du marché,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de porter un avenant au contrat du lot 2 tel que :
Montant initial : 124 365.31€HT
Montant de l'avenant : 5 401.38€HT
Nouveau montant : 129 766.69€HT

Tva 20% portant le nouveau montant à 155 720.03€TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, Louis DONNET

